

Du lundi 6 octobre 2025 au mardi 21 octobre 2025, une enquête publique sera organisée pour vous permettre de vous exprimer sur les révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut.

Pourquoi faire évoluer le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document stratégique qui encadre l'ensemble des règles de construction sur le territoire de La Porte du Hainaut. Il influence directement sur de nombreuses politiques publiques en termes d'aménagement des espaces publics, de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ou encore sur les politiques relatives à l'habitat ou au développement économique.

Cette évolution du document d'urbanisme permet de :

- Prendre en compte des jugements du Tribunal Administratif de Lille pour les révisions allégées n°1 et n°2
- D'harmoniser les règles du PLUi en matière de patrimoine avec le Code de l'Urbanisme.

A quoi sert cette enquête publique ?

Pendant toute la durée de l'enquête vous pourrez consulter le dossier d'enquête publique et faire part de **vos observations, avis ou suggestions sur ces projets d'évolutions du PLUi**. Vos retours seront examinés par le Commissaire Enquêteur avant de soumettre le projet final au vote du Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut.

Où et comment participer ?

Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, situés à Raismes :

**Zone du Plouich, Bâtiment n°6
Rue du Commerce, 59590 RAISMES**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le lundi 6 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Vous pourrez également inscrire vos observations sur les registres d'enquête publique disponibles au siège de l'enquête public ou en commune.

Vos avis et remarques peuvent également être envoyés à l'adresse suivante : enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr ou par voie postale au siège de La Porte du Hainaut. Plus d'informations sont disponibles sur l'avis d'enquête publique ou sur le site internet de La Porte du Hainaut.

Le dossier d'enquête publique est consultable ici : <https://caphbox.cloudyourax.fr/t/j8dcm5m0>

Vous retrouverez plus d'informations sur le site internet de La Porte du Hainaut : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/enquete-publique-plui-septembre-2025/>